

Commune du BEZ

# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Exercice

2022

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	13
■	ETAT DE LA DETTE.....	13
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>14</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	14
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	14
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>15</b>
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DE LA GAROUSSE (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	15
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DE COMBEROUGÉ (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	16
	RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022 POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LE RÉSEAU DU BEZ (DOCUMENT ÉTABLI PAR L'A.R.S.).....	17

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

La commune n'adhère à aucun EPCI pour la compétence eau potable.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

880 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Prestations assurées dans le cadre du service

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2021 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2022 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2022/2021	Observat°
Source de La Fonsange		50 875	56 644	+ 11,34 %	
Ressources alimentant le bourg du Bez (2 galeries drainantes et 4 puits de captages). Prélèvement en nappe souterraine		9 508	9 782	+ 2,88 %	
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>		<b>60 383</b>	<b>66 426</b>	<b>+ 10,01 %</b>	

- *Importations d'eau traitée*

Import depuis	Importé en 2021 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2022 [m <sup>3</sup> ]
LASFAILLADES	767	792
<b>Total des importations d'eau brute [m<sup>3</sup>]</b>	<b>767</b>	<b>792</b>

Remarque : dans ce cas, on entend par eau « traitée », une eau directement distribuée à l'abonné.

- *Volumes produits*

Pour ce qui est du traitement, seules trois unités de désinfection (La Garousse, Comberougé et Le Bez) sont en place. De ce fait, on considère que les volumes produits correspondent aux volumes prélevés (pas de pertes d'eau dues au traitement).

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2021	2022	Variation
Ressources propres	60 383	66 426	+ 10,01 %
Importations	767	792	+ 3,26 %
<b>Total général</b>	<b>61 150</b>	<b>67 218</b>	<b>+ 9,92 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	572	589	+ 2,97 %
Nombre d'abonnements non domestiques	8	8	-
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>580</b>	<b>597</b>	<b>+ 2,93 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques correspondent aux gros consommateurs (industriels, hôteliers, agriculteurs...).

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2021	2022	Variation
Volume produit	60 383	66 426	+ 10,01 %
Volume importé	767	792	+ 3,26 %
Volume exporté	- 2 259	- 5 026	+ 122,49 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>58 891</b>	<b>62 192</b>	<b>+ 5,61 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	42 054	45 540	+ 8,29 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	2 931	3 520	+ 20,10 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>44 985</b>	<b>49 060</b>	<b>+ 9,06 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 74 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 74 m<sup>3</sup> en 2010, de 71 m<sup>3</sup> en 2011, de 72 m<sup>3</sup> en 2012 et 2013, de 67 m<sup>3</sup> en 2014, de 73 m<sup>3</sup> en 2015, de 67 m<sup>3</sup> en 2016, de 69 m<sup>3</sup> en 2017, de 71 m<sup>3</sup> en 2018, de 74 m<sup>3</sup> en 2019, de 78 m<sup>3</sup> en 2020 et de 76 m<sup>3</sup> en 2021.

### ● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2022 [m <sup>3</sup> ]
BRASSAC	2 259	2 289
BURLATS	0	623
SAINT SALVY DE LA BALME		2 114
Volume total exporté	2 259	5 026

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	50,50	50,50	-

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
27/03/2012	Prix de vente de l'eau - Tarifs des divers services pour 2012

En ce qui concerne l'eau potable, cette délibération n'a pas connu de modifications. Les tarifs qu'elle a fixés sont donc toujours en vigueur pour l'exercice 2022.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2022, les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 350,00 €, sans changement par rapport aux années précédentes.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en euro par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Redevance de pollution domestique	0,3300	0,3300

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	68,00	0,00 %
	Abonnement branchement secondaire	34,00	34,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,10	1,10	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	-	-	-

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

Remarque : la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est versée par le service à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le prix de cette redevance est répercuté par le service sur le prix de l'eau. En ce qui concerne la commune du BEZ, la part du prix au m<sup>3</sup> correspondant à cette redevance n'est pas dissociée sur la facture d'eau (part incluse dans les 1,10 €/m<sup>3</sup>).

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

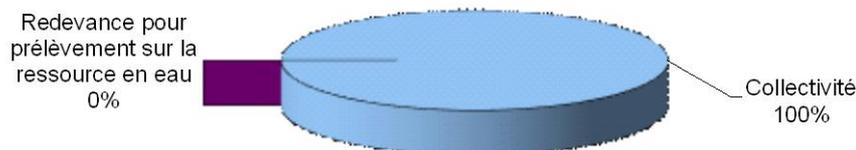
	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Collectivité	200,00	200,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,67 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2022



## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	68,00	68,00	0,00 %
	Abonnement branchement secondaire	34,00	34,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,10	1,10	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]			
	Redevance de pollution domestique	0,330	0,330	0,00 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

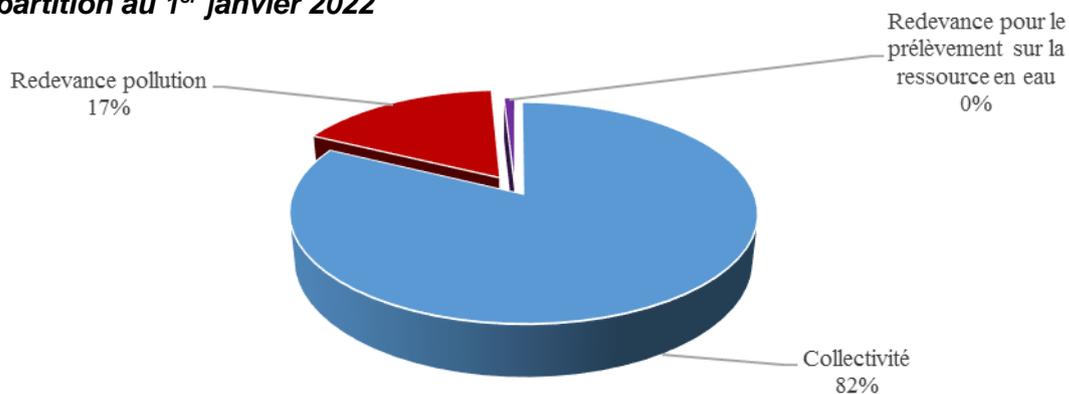
	1 <sup>er</sup> jan 2021	1 <sup>er</sup> jan 2022	Variation
Collectivité	200,00	200,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	0,00	
Redevance de pollution domestique	39,60	39,60	0,00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>239,60</b>	<b>239,60</b>	<b>0,00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0,00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,00 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2022



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	84 877,71 €	89 092,02 €	+ 4,97 %
dont abonnements	38 618,31 €	38 998,02 €	+ 0,98 %
Recettes vente d'eau non domestiques	3 598,10 €	4 246,00 €	+ 18,01 %
dont abonnements	340,00 €	374,00 €	+ 10,00 %
Recettes de volume exporté	804,56 €	4 510,02 €	+ 460,56 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>89 280,37 €</b>	<b>97 848,04 €</b>	<b>+ 9,60 %</b>
Autres recettes			
Travaux	2 290,00 €	2 805,00 €	+ 22,49 %
<b>Total des recettes</b>	<b>91 570,37 €</b>	<b>100 653,04 €</b>	<b>+ 9,92 %</b>

# ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

## ■ QUALITE DE L'EAU

Des analyses d'eau sont régulièrement effectuées. Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans les rapports établis et transmis par l'A.R.S. (voir annexes pages 15 et 16).

## ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
---

100 %
-------

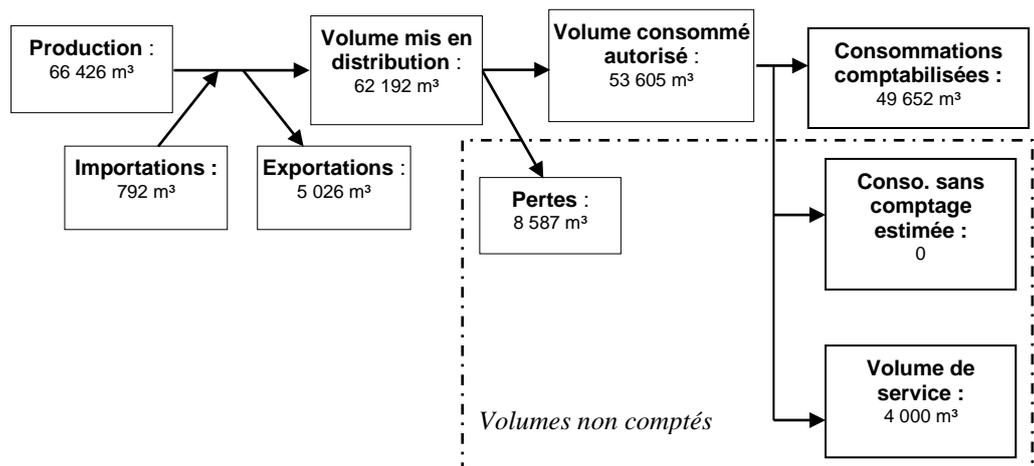
## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	points	points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	8
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	9
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	9
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	8
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	9
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	9
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>72</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.



## ■ PERFORMANCE DU RESEAU

Ce schéma est faussé du fait que certains volumes produits de ne sont pas comptabilisés.

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### Rendement du réseau de distribution :

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	85,3 %	93,6 %	84,1%	83,8 %	88,3 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

### Indice des volumes non comptés :

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,67	0,40	0,76	0,75	0,68

### Indice linéaire de pertes en réseau

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,45	0,19	0,54	0,54	0,47

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2022, le réseau d'eau potable du chemin de Bel-Air allant au Cros de la Vaïsse a été refait. La crépine de la source de Garousse a également été changée.

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	-	-
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	-

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes

**(N.B. : ce tableau ne comporte que les emprunts réalisés pour le financement de travaux liés à la production et à la distribution d'eau potable. Il convient de noter qu'il n'existe qu'un seul emprunt renégocié en novembre 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; cet emprunt a été soldé au cours de l'exercice 2021.) :**

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	21 415,65 €	0,00 €
dont en intérêts	238,54 €	0,00 €
dont en capital	21 177,11 €	0,00 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
<b>montants des abandons de créance</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont part délégataire	0	0
dont part collectivité	0	0

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2021	2022

## Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb.



### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**



### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.



### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôles : 8  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 8,5 mg/L  
Concentration maximale : 8,6 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
**Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : <10 µg/L  
Concentration maximale : <10 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
**Eau douce.**

Concentration moyenne : 11,4 °f  
Concentration maximale : 11,5 °f

## Conclusion sanitaire

2022

Eau de bonne qualité.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.

### Principaux paramètres mesurés

### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 9 mg/L  
Concentration maximale : 9,4 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
**Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
**La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Concentration moyenne : <10 µg/L  
Concentration maximale : <10 µg/L

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
**Eau douce.**

Concentration moyenne : 11,5 °f  
Concentration maximale : 11,8 °f

## Conclusion sanitaire



Eau de bonne qualité.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des matériaux dans lesquels elle circule et notamment le plomb.

### Origine et protection de la ressource

L'eau est d'origine **souterraine**.  
Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Procédure terminée**

### Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur [www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr) ou auprès de la Délégation Départementale de l'ARS du Tarn.

### Principaux paramètres mesurés

#### Détails des résultats

#### Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
**Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nombre de contrôles : 6  
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0

#### Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.  
**Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Concentration moyenne : 7,1 mg/L  
Concentration maximale : 8,3 mg/L

#### Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.  
**Paramètres non mesurés sur la période.**

Somme maximale des concentrations en pesticides : Paramètres non mesurés sur la période.

#### Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.  
**Paramètre non mesuré sur la période mais ayant été conforme les années antérieures.**

Concentration moyenne : Paramètre non mesuré sur la période.  
Concentration maximale : Paramètre non mesuré sur la période.

#### Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).  
**Eau très douce.**

Concentration moyenne : 1,4 °f  
Concentration maximale : 1,8 °f